

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

Délibération N° 2025027

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi 26 septembre à 20h33, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY, M. DULONG, Mme GEORGES

Excusé :

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Fond de concours patrimoine pour la réfection de la toiture et du faux-plafond de l'église

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec le patrimoine. Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du **16/11/2023**, décidé d'attribuer à la commune de BIRIEUX un fonds de concours de 2062,13 € afin de permettre la réfection de la toiture de l'église.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité le versement du fonds de concours communautaire de 2062,13 € afin de permettre la réfection de la toiture de l'église.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
		Europe, fonds	
Guillemin	1 432,50 €	État, au titre de la DETR	
Charrion	5 441,28 €	Région	
		Département	
		Autres, à préciser :	
		Reste à charge communal	6 873,78 €
		30% Fonds de concours patrimoine CC Dombes	2 062,13 €
		Autofinancement	4 811,65 €
Assiette retenue	6 873,78 €	Total	6 873,78 €

- **PRECISE** que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au **compte budgétaire 13251 en investissement** du Budget Principal de la commune de BIRIEUX ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le maire,
Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

Délibération N° 2025028

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi 26 septembre à 20h33, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY, M. DULONG, Mme GEORGES

Excusé :

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Fond de concours transition écologique pour la rénovation de l'appartement derrière la mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec la transition écologique

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du **12/12/2024**, décidé d'attribuer à la commune de BIRIEUX un fonds de concours de 23 693,44€ afin de permettre la rénovation de l'appartement derrière la mairie. Suite à la fin des travaux et aux règlements des factures, ce montant a été recalculé à la baisse pour un montant de fonds de concours de 22 361,24 €.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité le versement d'un fonds de concours communautaire de 22 361,24 € afin de permettre la rénovation de l'appartement derrière la mairie.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Maitrise d'œuvre - HEDE archi	11 000,00 €	Subventions	- €
Reprise de la toiture et isolation des combles - GUILLEMIN	7 533,60 €	Reste à charge communal	55 903,11 €
Remplacement des menuiseries extérieures et volets roulants solaires-RENOUD	16 343,52 €	30% Fonds de concours Transition écologique CC Dombes	16 770,93 €
Eclairage LED_ICSEL	807,45 €	10% bonus Fonds de concours	5 590,31 €
Isolation des murs par l'intérieur - PETETIN	8 445,00 €	Total Fonds de concours Transition écologique CCD	22 361,24 €
Pompe à chaleur et VMC - VOLLAND	11 773,54 €	Autofinancement	33 541,87 €
Assiette retenue	55 903,11 €	Total	55 903,11 €

- **PRECISE** que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au **compte budgétaire 13251 en investissement** du Budget Principal de la commune de BIRIEUX ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le maire, Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

Délibération N° 2025029

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi 26 septembre à 20h33, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY, M. DULONG, Mme GEORGES

Excusé :

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Participation aux frais de scolarité 2024/2025 et renouvellement annuel par tacite reconduction

L'école de Villars les Dombes nous informe que 16 enfants (6 maternelles et 10 élémentaires) domiciliés à Birieux sont scolarisés chez eux. Comme chaque année, ils nous demandent une participation aux frais de scolarité.

Pour rappel la facture de 2023-2024 était de 17 517 ,91 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide, à l'unanimité, de maintenir la participation des frais de scolarité des enfants en élémentaire et en maternelle de l'école de Villars les Dombes et accepte la facture d'un montant de 15 422,56 euros pour l'année 2024/2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette prise en charge par tacite reconduction. Pour annuler cette participation le conseil devra voter une délibération spécifique. Le conseil accepte, à l'unanimité, de renouveler cette prise en charge par tacite reconduction.

La délibération est adoptée

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

Délibération N° 2025030

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi 26 septembre à 20h33, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY, M. DULONG, Mme GEORGES

Excusé :

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Délégation de signature urbanisme

Pour éviter tout conflit d'intérêt, une délibération du Conseil Municipal doit nommer un élu autorisé à instruire et signer les autorisations d'urbanisme qui touchent de près ou de loin à Monsieur le Maire où à son adjoint.

Monsieur le Maire et le 1^{er} adjoint, ne prennent pas part au vote.

Le quorum est atteint et M. Pascal PELLOUX-PRAYER est nommé par le Conseil Municipal pour instruire et signer les documents d'urbanisme qui touche de près ou de loin à Monsieur le Maire où à son adjoint.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le maire,
Cyril BAILLET

